

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21128**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Sciences Humaines et Sociales - Mention : diplôme national de Guide-Interprète National

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand 2, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Clermont-Ferrand II, Recteur de l'Académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334 Accueil, hôtellerie, tourisme, 335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs, 342 Développement et protection du patrimoine culturel

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé de cette licence professionnelle peut prétendre à des emplois diversifiés dans lesquels seront mises en oeuvre les activités suivantes :

- valorisation touristique du patrimoine - au sens le plus large - par l'élaboration de produits originaux répondant aux besoins de clientèles de plus en plus diversifiées et en évolution rapide.

- négociation avec les différents prestataires, gestion de groupes, élaboration de véritables produits "guidage" aux composantes multiples.

- prise en charge des groupes français ou étrangers, gestion de l'ensemble des prestations (montage circuit, négociation de prix, accompagnement, présentation et commentaire)

COMPETENCES TRANSVERSALES

Compétences organisationnelles

- Établir des priorités, gérer son temps.
- Utiliser les outils informatiques de bureautique et de l'internet.
- Effectuer une recherche d'information : préciser l'objet de la recherche, identifier les modes d'accès, analyser la pertinence, expliquer et transmettre.
- S'impliquer dans un projet : comprendre ses objectifs et son contexte, participer à sa réalisation.

Compétences relationnelles

- Communiquer : rédiger clairement, préparer des supports de communication adaptés, prendre la parole en public et commenter des supports, échanger dans une langue étrangère.
- Travailler en équipe : s'intégrer, se positionner, collaborer.
- S'intégrer dans un milieu professionnel (entreprise, éducation, recherche) : identifier les personnes ressources et les diverses fonctions d'une organisation, se situer dans un environnement hiérarchique et fonctionnel.

COMPETENCES SCIENTIFIQUES GENERALES

- Respecter l'éthique scientifique.
- Respecter les réglementations en vigueur.
- Faire preuve de capacité d'abstraction.
- Mobiliser des savoirs de différents champs disciplinaires.
- Mettre en oeuvre une démarche expérimentale : utiliser les appareils et les techniques de mesure les plus courants ; identifier les sources d'erreur ; analyser des données expérimentales et envisager leur modélisation ; valider un modèle par comparaison de ses prévisions aux résultats expérimentaux ; apprécier les limites de validité d'un modèle.
- Utiliser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données.
- Utiliser des outils mathématiques et statistiques.

COMPETENCES SCIENTIFIQUES SPECIFIQUES A LA SPECIALITE

- connaissance des grands mouvements de l'histoire de l'art
- commentaire iconographique et formel des œuvres d'art (architecture, peinture, sculpture)
- compréhension de la formation géologique et humaine des paysages
- commentaire de paysage
- accueil, prise en charge de groupe
- guidage, médiation culturelle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tourisme, patrimoine, culture : Office de Tourisme, musées, entreprises touristiques, associations...

Guide

Conférencier

Interprète

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1108 : Traduction, interprétariat

G1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

Réglementation d'activités :

La profession de guide-interprète national est réglementée. Seule la possession du diplôme permet d'obtenir la carte professionnelle correspondante (cf. loi 92-645, 13 juillet 1992, titre V, décret 94-490, 15 juin 1994, art. 85, et décret 95-673 du 9 mai 1995, art. 1).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette formation est accessible à un diplôme national de niveau Bac+2 dans les domaines suivants : Tourisme, Histoire des Arts, Animation, Archéologie, Communication, Médiation Culturelle. (sur dérogation diplôme en Langues).

Elle se déroule sur une année constituée de 2 semestres. Chaque semestre est composé d'unités d'enseignement (UE). Chaque UE est validée à 10/20 et rapporte 5 ou 10 ECTS suivant le volume de travail inhérent à l'UE. La compensation des notes porte sur la totalité des UE du semestre : tout semestre ayant obtenu la moyenne par compensation est validé et les 30 ECTS correspondants sont acquis. Une compensation annuelle est également réalisée après la première ou la deuxième session des 2 semestres de l'année universitaire en cours.

La certification se base sur :

UE1 Connaissance du patrimoine historique et culturel (antique et médiéval)

UE2 Langues vivantes étrangères

UE3 Médiation culturelle

UE4 Gestion des visites et des circuits

UE5 Connaissance du patrimoine historique et culturel (moderne et contemporain)

UE6 Langues vivantes étrangères

UE7 Gestion des visites et des circuits

UE8 Gestion des visites et des circuits

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Equipe pédagogique du département métiers de la culture (enseignants et professionnels)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Equipe pédagogique du département métiers de la culture (enseignants et professionnels)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Equipe pédagogique du département métiers de la culture (enseignants et professionnels)
Par expérience dispositif VAE	X	Jury VAE de l'Université Blaise Pascal Clermont II

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 juillet 2012 relatif aux habilitations de l'Université Clermont-Ferrand 2 à délivrer les diplômes nationaux de niveau licence.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-bpclermont.fr/article645.html>

Autres sources d'information :

[Site de l'Université Blaise Pascal](#)

[Site de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines](#)

Lieu(x) de certification :

Université Blaise Pascal Clermont II, UFR Lettres Langues et Sciences humaines, 29 boulevard Gergovia, 63037 CLERMONT-FERRAND

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Blaise Pascal Clermont II, UFR Lettres Langues et Sciences humaines, 29 boulevard Gergovia, 63037 CLERMONT-FERRAND

Historique de la certification :

Les formations tourisme existent depuis 1986 à l'Université Blaise Pascal. Le DNGIN est proposé depuis sa création en 1995.